

REDDITION DE COMPTES 2022-2023

NIVEAU ANNUEL DE L'EFFECTIF ET INFORMATION RELATIVE AUX CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 est de 857 290,57 heures rémunérées, et dépasse celui de la cible établie le 22 juin 2023 qui est de 761 578,00 heures. Pour la période de 2022-2023, le Collège a totalisé 95 712,57 heures rémunérées de plus que la cible établie.

Au cours de l'année 2022-2023, le Collège a conclu 61 contrats, pour un total de 8 354 104,16 \$.

PLAN D'ACTION VISANT À PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans le cadre du Plan d'action, une somme de 69 662 \$ a été utilisée en 2022- 2023 afin de financer une personne-ressource dans le but de maintenir des services destinés à la communauté étudiante et aux victimes de violences à caractère sexuel.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Pour l'année 2022-2023, aucune divulgation n'a été reçue par la personne responsable du suivi des divulgations.

